



Montreuil, le 18 mars 2026

## Réunion du CSA de réseau des directions départementales interministérielles (DDI) du 18 mars 2026

### Déclaration liminaire de la CGT

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Cette réunion du comité social d'administration de réseau (CSAR) des directions départementales interministérielles (DDI) s'ouvre alors que le contexte international est particulièrement tendu et anxiogène.

Alors qu'en Ukraine ou en Palestine les violations du droit international se multiplient, sous le silence voire le déni - ou en tout cas l'impuissance - de la communauté internationale et de la diplomatie française, l'attaque menée par les Israël avec les États-Unis contre l'Iran, là aussi hors du droit international comme si bombarder des populations pouvait être de droit, a entraîné une forte spéculation faisant grimper immédiatement et hors de toute proportion les prix du gaz et du pétrole pour ne citer que les plus impactants pour les populations.

Cette situation va de nouveau entraîner une paupérisation des travailleurs et des agents publics qui n'ont d'autre choix que de prendre la voiture pour se rendre au travail, et dont les rémunérations stagnent depuis trop longtemps. C'est particulièrement prégnant pour les catégories C et B, dont les premiers échelons se retrouvent régulièrement sous le SMIC.

Comme si cela ne suffisait pas, la CGT dénonce avec force les problématiques récurrentes de non versement de salaires aux contractuels qui doivent, dans le meilleur des cas, attendre 2 mois pour être rémunérés ! Ces situations sont particulièrement fréquentes, depuis de nombreuses années, au MAASA sans que cela ne semble émouvoir la DRH de ce ministère sous des prétextes fallacieux remettant en cause la continuité du service public.

Il s'agit de dénoncer la maltraitance dont sont victimes tous les agents publics, titulaires et contractuels, qui font les frais d'une gestion complètement déshumanisée à tous les niveaux.

Ces mêmes problématiques de rémunération des contractuels (rémunération versées très en retard, partiellement et parfois avec des salaires non

conformes aux textes applicables...) se trouvent également aux ministères sociaux. Vous allez sans doute nous répondre que « la paye », ce sont les ministères métiers. Mais le problème, c'est que les dysfonctionnements sont surtout dus, outre l'absence de personnel en nombre suffisant, à la désorganisation générée par l'organisation territoriale de l'État issue de la réforme de 2020-2021: directions interministérielles, services supports externalisés et donc de trop nombreux acteurs qui interviennent dans une « chaîne de décision », souvent éloignés des agents.

Les problématiques de rémunération n'en sont qu'un exemple. La CGT a d'ailleurs déjà, à plusieurs reprises, tiré la sonnette d'alarme sur la dégradation continue des conditions de travail des agents publics en général, et en DDI en particulier mais pourtant, malheureusement, rien ne change. Il ne s'agit plus de rédiger des plans qui finiront dans un placard mais de mettre en place des mesures concrètes et rapides pour stopper la spirale infernale dans laquelle les services publics sont enfermés : la CGT réclame avec force une fois de plus des moyens humains et matériels, à hauteur des enjeux et des politiques publiques portées par les DDI et leurs agents qui méritent respect et reconnaissance!

Autre sujet d'actualité dans nos services : certains ministères cherchent à tout prix à replacer leurs agents sur des missions relevant de leur périmètre ministériel.

Certains agents ont appris début février qu'ils doivent urgemment faire des demandes de mobilités sur des postes relevant du MAASA sous peine « d'engagement de procédures ». Alors qu'à la création des DDI, les possibilités fabuleuses d'exercer des missions relevant d'autres ministères, d'enrichissement de carrière, etc. avaient été mises en avant pour «faire passer la pilule», voilà qu'on menace des agents d'engager des procédures s'ils refusent de faire vœu de mobilité sur des postes relevant de leur ministère métier.

Encore une fois, l'administration traite ses agents comme de vulgaires pions, avec brutalité et sans aucune humanité. La façon dont se déroulent ces opérations de «rapatriement» d'agents dans le giron du MAASA sont purement inacceptables ! En effet, ces mesures ne s'appliquent pas de manière uniforme: certaines structures ou départements en sont épargnés, sans qu'aucune explication claire ne soit donnée. Pourquoi une telle disparité ? S'agit-il d'un excès de zèle de la part de certains services ? Ou ces décisions cachent-elles d'autres enjeux, moins avouables ?

Face à ces méthodes de gestion brutales et discriminatoires, la CGT dénonce avec fermeté cette maltraitance institutionnelle et s'engage résolument aux côtés des agents pour exiger le respect et la justice.

Le gouvernement travaille actuellement sur un nouvel acte de déconcentration décentralisation et de renforcement accru des pouvoirs de dérogation des préfets. Un pouvoir de dérogation encore augmenté pour « *une démarche vertueuse de différenciation territoriale* ».

Qualifier cette démarche de vertueuse c'est faire abstraction complète de l'objectif premier de l'action de l'État sur le territoire qui est et doit rester l'égalité de traitement des tous les citoyens devant la loi. Donner plus de pouvoir aux préfets c'est le concentrer dans les mains d'un seul individu avec

les risques associés de pressions des différents lobbies et/ou interventions de particuliers au bras long!

La CGT s'oppose à tout nouvel acte de décentralisation/différenciation, dans un contexte d'austérité où de très nombreux départements n'ont déjà plus les moyens de leurs politiques, ce qui ne fera qu'accroître encore les inégalités de traitement des citoyens en fonction des territoires.

Nous rappelons que l'ensemble des organisations syndicales ont quitté le dernier CSA des DDI pour protester - déjà - contre les pouvoirs accrus donnés aux préfets. Mais loin d'entendre l'avis unanime des représentants du personnel - et à travers eux des agents, vous allez plus loin: jusqu'à une quasi-irresponsabilité pénale du corps préfectoral!!

La CGT réitère sa demande de convocation des instances de dialogue social sur des journées et non plus à 14h30. Nous avons tous une vie en dehors du travail et des impératifs qui ne permettent pas de terminer ces réunions à 20h voire plus tard encore. Ce sujet a été évoqué avec le secrétaire général du ministère de l'Intérieur, en bilatérale. Il a été convenu que si toutes les organisations représentatives étaient d'accord ce principe était retenu.

L'argument de la discipline dans les débats et du raccourcissement des interventions de chacun d'entre nous n'est pas recevable et s'apparente à une tentative de museler la parole. Nous demandons donc que ce sujet soit traité aujourd'hui et acté en séance.

Enfin, la CGT exige des réponses des ministères interpellés dans la présente déclaration liminaire sur les sujets qui les concernent.

Merci de votre attention